

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebaplan LE

Date de révision: 12.02.2024

Code du produit: 121023

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Klebaplan LE

UFI: 32W3-U01A-P00V-HD55

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Mastic/enduit

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Sika Schweiz AG

VE Klebag

Rue: Herdern 13

Lieu: CH-6373 Ennetbürgen

Téléphone: 041 624 40 50

Téléfax: 041 620 62 85

e-mail: info@klebag.ch

Interlocuteur: Dr. W. Gaede

Téléphone: 041 624 4052 (Bürozeiten)

e-mail: gaede.wolfgang@klebag.ch

Internet: www.klebag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

079 372 40 56

STIZ: 044 251 51 51 (Kurzwahl 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

R43 entfällt aufgrund der Reduktion von Chrom VI bzw. Chrom VI-Gehalt unter 2 ppm

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Produits contenant du ciment, pauvres en chromates

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebaplan LE

Date de révision: 12.02.2024

Code du produit: 121023

Page 2 de 7

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).

Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).

Composants dangereux

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de risques spéciaux à signaler. Provoque de graves lésions des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Pour la lutte contre l'incendie, utiliser : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Mousse mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

aucune

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebaplan LE

Date de révision: 12.02.2024

Code du produit: 121023

Page 3 de 7

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel Evacuer les personnes en lieu sûr. Ne pas respirer les poussières.

Pour les non-secouristes

Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter la formation de poussière.

Pour le nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Éviter la formation de poussière.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Protéger contre: forte chaleur. humidité.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
14808-60-7	(OLD) Dioxyde de silicium cristallisé (quartz), pour une teneur ≤ 4% en poids de SiO2 cristallisé	-	3 a		VME 8 h	
7778-18-9	Sulfate de calcium (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebaplan LE

Date de révision: 12.02.2024

Code du produit: 121023

Page 4 de 7

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante. masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140). FF P 2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Poudre
Couleur:	gris
Odeur:	inodore
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	ca. 11
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	miscible.
Densité:	ca. 0.7 g/cm ³
Densité apparente:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Température d'inflammation spontanée	
solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Stabilité et réactivité: Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebaplan LE

Date de révision: 12.02.2024

Code du produit: 121023

Page 5 de 7

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Suisse Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Protéger contre: forte chaleur. humidité.

10.5. Matières incompatibles

Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de risques spéciaux à signaler.

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebaplan LE

Date de révision: 12.02.2024

Code du produit: 121023

Page 6 de 7

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de risques spéciaux à signaler.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

170107 Déchets de chantier et matériaux terreux; Déchets de chantier minéraux (béton de démolition, matériaux non bitumineux de démolition des routes et matériaux de démolition non triés); Matériaux de démolition non triés

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

170107 Déchets de chantier et matériaux terreux; Déchets de chantier minéraux (béton de démolition, matériaux non bitumineux de démolition des routes et matériaux de démolition non triés); Matériaux de démolition non triés

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale****Information supplémentaire**

GISCODE: ZP1 - Zementhaltiges Produkt, chromatarm (Cr6+ < 2 ppm)

EMICODE: EC1 PLUS - Sehr emissionsarm, PLUS gemäss GEV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebaplan LE

Date de révision: 12.02.2024

Code du produit: 121023

Page 7 de 7

Gegenüber Fassung 2022 Änderungen in folgenden Abschnitten: 6, 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Information supplémentaire

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)